



# CONCOURS PHOTO NATURA 2000

## RÈGLEMENT 2025

### PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le site Natura 2000 de la Côte chalonaise vous propose un concours photographique vous invitant à partager et immortaliser votre regard sur la faune, la flore, et les paysages du territoire.

Nous vous proposons plusieurs catégories qui aborderont un aspect particulier de la richesse biologique et paysagère de ce site remarquable.

- Catégorie jeune photographe (jusqu'à 18 ans)

Thématique : Un regard neuf sur la biodiversité qui nous entoure

- Catégorie adulte :

Thématique : Les pelouses calcaires, des milieux remarquables

### CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert gratuitement aux photographes de tous âges, amateurs ou débutants. Seules les photographies prises sur la durée du concours sur des pelouses calcaires pour la catégorie adulte, et sur la côte chalonaise pour la catégorie jeune seront acceptées.

Chaque participant fournira 2 photos maximum pour sa catégorie. Les photos envoyées devront être transmises avant la date butoir. Pour être valides les photos devront s'inscrire dans la thématique indiquée dans chaque catégorie.

Concernant la catégorie jeune, des photographies illustrant la faune et la flore locale sont attendue. Des paysages peuvent également être présentés, mais ils devront illustrer des milieux naturels.

Concernant la catégorie adulte, les photographies attendues devront être sur le thème des pelouses calcicoles/calcaires. Vous pouvez donc envoyer des photographies représentant ces paysages, mais également la faune et la flore vivant ou se développant sur ces milieux d'exception.

Vous pouvez retrouver certains de ces milieux sur la cartographie des entités Natura 2000 de la Côte chalonaise en annexe de ce règlement ou sur le site internet du site Natura 2000 de la côte chalonaise. Il y a également des pelouses calcaires hors Natura 2000, et sur d'autres site Natura 2000 comme à Beaune ou dans le Maconnais, mais privilégiez des photos locales.

Concernant les photographies de faune et de flore il s'agira de faune sauvage et de flore sauvage, sur plan large ou vue cadrée (sur une espèce ou un détail macroscopique...).

Les photographies et le bulletin de participation complété seront envoyés par mail à l'adresse suivante : [natura2000@ccscc.fr](mailto:natura2000@ccscc.fr) en respectant la date limite imposée.





Chaque photographie devra respecter les indications suivantes :

- Poids : 3 Mo minimum et maximum 10 Mo
- Format JPG ou TIFF, 300 Dpi minimum
- Photographie Couleur ou Noir et Blanc (pas de filtre ou autre dénaturation)
- Tous les formats (paysage, portrait, macroscopie, panoramique...) sont acceptés
- **Le nom devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg »**

Les droits d'auteur des photographies soumises sont détenus par le participant, cependant, du seul fait de leur participation, les participants autorisent, expressément et à titre gracieux, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise à exploiter les photographies envoyées dans le cadre du concours, sur tous les supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour à compter de la date de l'annonce des lauréats. La CC Sud Côte Chalonnaise s'engage à toujours mentionner les copyrights lors de l'utilisation de ces photographies.

**Date limite d'envoi des photos : 31 juillet 2025 à 12h00**

**Période de validité des photos : de juillet 2023 à juillet 2025**

## DIRECTIVES PHOTOGRAPHIQUES

Les participant.es s'engagent à prendre leurs photos en milieu naturel, sont exclus les animaux domestiques y compris les catégories « NAC » (*Nouveaux Animaux de Compagnie (exemple : rongeurs, oiseaux, reptiles...)*).

Ils s'engagent à respecter la tranquillité de la faune sauvage, leur habitat ainsi que les espaces naturels, il est demandé de ne pas cueillir la flore photographiée.

En effet vous serez susceptible d'aller sur des sites Natura 2000, désigné pour leurs habitats d'intérêt, il en va de soit que la préservation de ces milieux et de ces espèces est primordiale. Il vous est donc demandé de respecter ces sites, de rester au maximum sur les sentiers, de ne pas déranger la faune, ne pas piétiner et cueillir la flore. Toute photographie ne respectant pas ces entités Natura 2000 seront exclues du concours.

Sont donc interdites pour des raisons éthiques et de préservation des espèces et des sites :

- Les photos au nid d'une espèce
- L'appâtage
- La dégradation et cueillette de la flore
- La manipulation d'espèce

En cas de doute le jury se réserve le droit de contacter le/la participant.e pour demander les conditions de prise de vues.

## NON VALIDITÉ DE PARTICIPATION

Une participation sera considérée comme invalidée si :

- Le dossier de réponse est incomplet
- Le non respect de la date butoir fixée, la date de réception du dossier faisant foi
- Le format de photos ne respectant pas les conditions
- Le thème n'est pas respecté
- Les directives photographiques ne sont pas respectées
- Une atteinte au milieu ou aux espèces est suspectée

Le jury se réserve le droit de refuser toute photo qu'il jugera non conforme au concours.





## Prix et exposition

Catégorie jeune : seront récompensées les 3 meilleures photos par le jury parmi les participants âgés de moins de 18 ans.

Catégorie adulte : seront récompensées les 3 meilleures photographies sélectionnées par le jury.

Catégorie Grand Prix du Jury : sera récompensée la photo ayant attiré l'attention du jury, photo issue de la catégorie jeune ou adulte, n'ayant pas été primée dans les autres catégories.

Catégorie coup de Cœur du public : sera récompensée une photo toutes catégories confondues que le public aura primée suite à un vote en ligne.

**Prix : Livres – matériel**

## JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sera composé pour l'ensemble des catégories, et se réunira en septembre :

Pour les catégories jeune et adulte ainsi que le grand prix du Jury :

Président Natura 2000

Elu(e)s volontaires du territoire

Photographe professionnelle du territoire

Gagnants volontaires du concours 2024

Chargée de mission Natura 2000 de la c.c.S.c.c

D'autres partenaires (association naturaliste, musée..) volontaires

Pour le coup de cœur du public :

Photo primée en ligne par le grand public.

Pour chaque thématique une première sélection sera opérée par le jury. Ce pool sera mis en ligne pour le vote « Coup de cœur du public »,

Les Jurys retiendront 3 photos par catégories (jeunes et adultes) et une photo Grand Prix du Jury.

Au terme du concours seront donc lauréats :

- 3 photos de la catégorie jeunes
- 3 photos de la catégorie adulte
- 1 photo Grand Prix du Jury
- 1 photo coup de cœur du public

Au totale 8 photos seront donc imprimées, exposées et récompensées.





## PHOTOS GAGNANTES

Les gagnants seront informés à la cérémonie des prix qui aura lieu en octobre.

Les photographies sélectionnées seront tirées en format A3 pour être exposées lors de la cérémonie de remise des prix.

## CONTACT

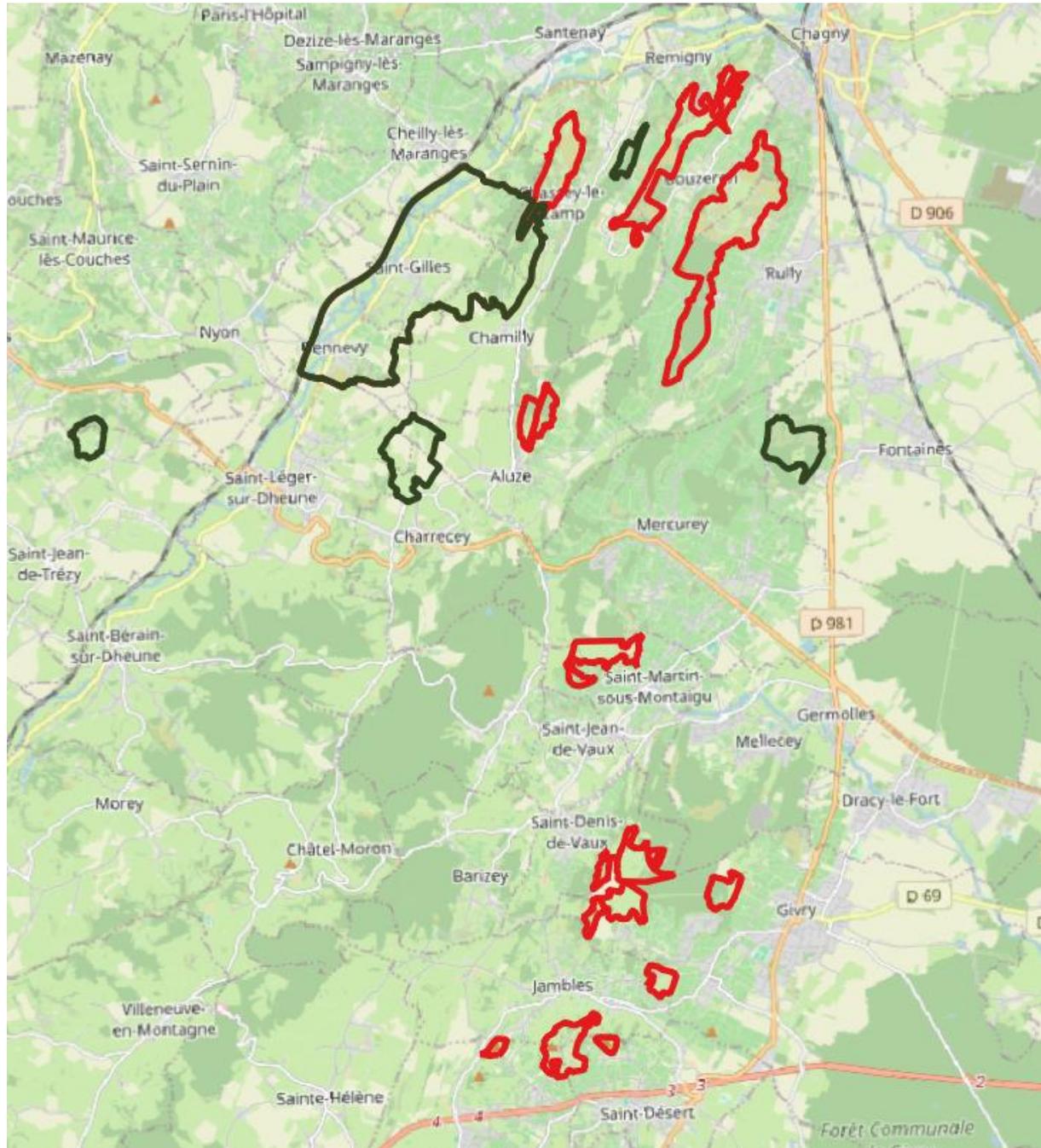
Pour toute aide ou informations complémentaires : [natura2000@ccscc.fr](mailto:natura2000@ccscc.fr) ou par téléphone au 03 85 45 82 98.



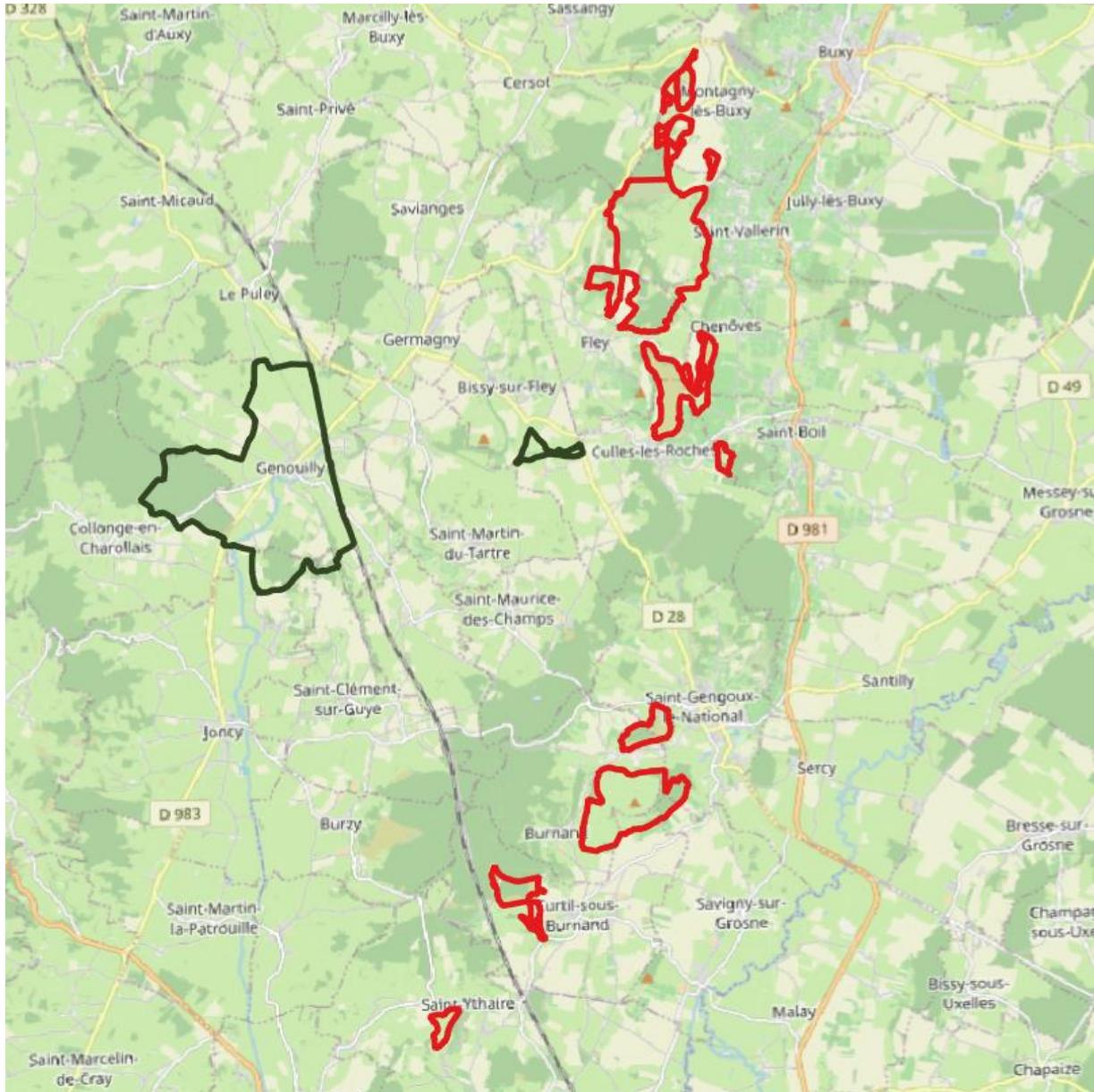
## ANNEXE

Localisation du site Natura 2000 de la Côte chalonnaise.  
 En rouge, ce sont les entités de pelouses calcaires du site Natura2000.  
 En noir, ce sont les entités à chauves-souris (Habitats, gîtes, cavités).

Secteur Nord :



Secteur Sud :





## BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO 2025

### *Natura 2000 Côte Chalonnaise*

NOM ET PRÉNOM .....

Si mineur, nom et prénom d'un parents .....

ADRESSE.....

COMMUNE.....

TÉLÉPHONE.....

ADRESSE MAIL.....

-SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR Natura 2000 CÔTE CHALONNAISE (cochez la thématique à laquelle vous participez)

Catégorie adulte : Pelouses calcaires, des milieux remarquables

Catégorie jeune photographe : un regard neuf sur la biodiversité locale

PHOTOGRAPHIE 1 :

Titre : .....

Lieu de prise de vue : .....

Date de prise de vue : .....

Espèce (si connue) : .....

Si retouches, précisez lesquelles (le mieux étant d'éviter) :

.....





PHOTOGRAPHIE 2 :

Titre : .....

Lieu de prise de vue : .....

Date de prise de vue : .....

Espèce (si connue) : .....

Si retouches, précisez lesquelles (le mieux étant d'éviter) :

.....

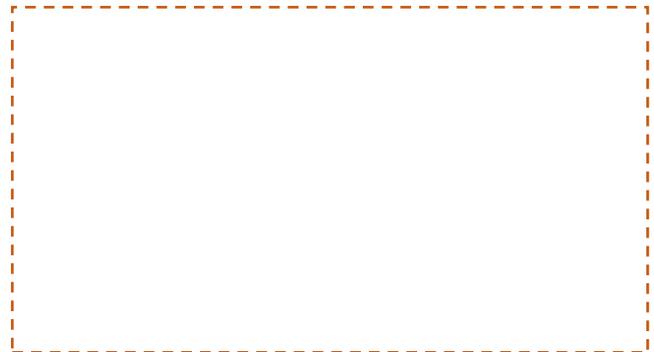
-DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTER LES CONDITIONS

-AUTORISE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD CÔTE CHALONNAISE ET NATURA 2000 À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION EN LIEN AVEC NATURA 2000

FAIT À .....

LE .....

SIGNATURE DU CANDIDAT



Bulletin à retourner par mail avec vos photos à l'adresse suivante : [natura2000@ccscc.fr](mailto:natura2000@ccscc.fr)

